

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Lors de votre inscription, nous vous invitons à nous signaler toute situation particulière ou tout besoin d'aménagement. Cette information nous permettra d'étudier avec vous les conditions nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Selon vos besoins et les possibilités de la formation, différentes adaptations peuvent être envisagées :

- adaptation des horaires, du rythme ou des temps de pause ;
- aménagement des modalités pédagogiques et d'évaluation ;
- mise à disposition de supports adaptés ;
- accessibilité des locaux ou organisation de la formation à distance ;
- recours à des moyens techniques, humains ou organisationnels spécifiques ;
- coordination avec votre employeur, votre accompagnant ou les organismes spécialisés compétents.

Chaque demande fait l'objet d'une analyse individualisée et confidentielle. Lorsque nous ne sommes pas en mesure de proposer directement une solution adaptée, nous recherchons, avec notre réseau de partenaires, les possibilités d'accompagnement ou d'orientation les plus appropriées.

Afin d'anticiper au mieux les aménagements nécessaires, nous vous recommandons de nous contacter dès que possible et, si possible, avant votre inscription définitive.

Notre objectif est de permettre à chaque participant de suivre sa formation dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte de ses besoins spécifiques.